REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt six janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	13
Absents excusés :	2
Absents :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CURELY, GRANEREAU.
Mme CURELY a donné pouvoir à Mme. ALFONSO-CHARIOL
Mme GRANEREAU a donné pouvoir à Mme ROSSI

Absents : MM. BAILLEUX, PONS-COUEPEL

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.01.03

Objet : Loyer « Guinguette de la Plage »

Madame la Maire explique aux membres de l'assemblée que la commission en charge du choix du nouveau gérant de la Guinguette de la Plage et la commission bâtiment ont constaté que des travaux de remise en état doivent être effectués avant l'ouverture de la prochaine saison. La commission a aussi statué sur une revalorisation du loyer annuel passant de 9000 € à 10 000 €.

Ce qui est approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 26 janvier 2026,

MAIRIE DE SAINTE-TERRE (Gironde)

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.